



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 23 octobre 2023

Délibération n° 2023-155

Le mardi 23 octobre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/10/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie. – Mme DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DIERS Thierry - Mme LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à M. BERNARD-BARTHE Pierre.

Secrétaire de séance : Mme SEGUINOT Stéphanie.

Finances Locales – Contributions budgétaires

Avis sur acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière communal

Madame le Maire explique à l'assemblée que les services administratifs ont fait part de leurs difficultés à gérer le cimetière communal avec le logiciel actuel.

Celui-ci est devenu obsolète car est source d'erreurs lors de la vente de concessions ce qui oblige le déplacement sur site pour vérification des espaces.

Il n'est pas intuitif et ne prend pas en charge comme il faudrait les columbariums.

Enfin, la société qui gère la maintenance est en liquidation judiciaire.

Des prestataires ont été consultés et une démonstration comparative a été présentée lors de la commission dédiée du 21/09/2023 ainsi qu'au préalable de cette séance.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT :

- la nécessité de moderniser et faire évoluer le logiciel de gestion du cimetière communal,
- l'offre de la SAS GESCIME domiciliée 190 rue Robert CASTEL 29200 BREST expert dans la gestion des sites funéraires et ayant équipé certaines communes à proximité comme Royan, La Tremblade, Marennes,
- les éléments qualitatifs s'agissant d'un logiciel évolutif multi-postes et non un accès à une plateforme,
- les services complémentaires :
 - Portail citoyen permettant au public d'accéder au plan du cimetière, rechercher une concession familiale ou un futur emplacement,
 - Interface dédiée aux opérateurs funéraires lesquels peuvent faire directement leurs recherches, impression de plan, demandes diverses (travaux, inhumations ou autres)
 - Hotline de juristes, newsletter, forum

DECIDE par 12 voix POUR :

- D'émettre un avis favorable sur le remplacement de l'équipement actuel par le produit de la SAS GESCIME domiciliée 190 rue Robert CASTEL 29200 BREST dont le montant s'élève à 8222.40 € TTC,
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis correspondant ainsi que le futur contrat de maintenance dont le coût annuel est fixé à 458.40 € TTC avec la première année offerte,
- Dit que des crédits seront inscrits au budget primitif 2023 en opération 99 – Hôtel de Ville par le biais d'une décision modificative à suivre.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST **3 1 OCT. 2023**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231023-2023-155
Reçu le **2 5 OCT. 2023**

1 rue de la Cure
17570 Saint-Augustin
05.46.23.23.37